Communiqué de presse
Berne, le 25 novembre 2026

Les PME doivent être protégées contre la bureaucratie liée au développement durable

Le message relatif à la loi fédérale sur la gestion durable des entreprises (LGDE), adopté aujourd'hui par le Conseil fédéral, tient compte, sur divers points, des critiques formulées lors de la consultation. L'Union suisse des arts et métiers usam continue néanmoins de rejeter cette loi. L'initiative pour des multinationales responsables 2.0 doit désormais être soumise au peuple. Plutôt qu'un contre-projet, il faut protéger les PME contre la bureaucratie liée au développement durable – qu'elle provienne de l'UE, de Berne ou des services achats des grands groupes.

Selon le Conseil fédéral, les obligations de diligence prévues par la LGDE s'appliquent à 30 à 60 grandes entreprises au maximum, tandis que les rapports sur le développement durable concernent environ 110 d'entre elles. Ce sont toutefois les PME de leurs chaînes d'approvisionnement qui en supportent la charge : les gros acheteurs leur demandent de plus en plus d'informations sur leur bilan carbone, les droits de l'homme et les normes environnementales, ainsi que des certificats et des audits fastidieux. C'est déjà aujourd'hui la conséquence de la réglementation européenne, du contre-projet à la première initiative pour des multinationales responsables et des exigences privées imposées par les grands groupes à leurs fournisseurs.

Le Conseil fédéral indique avoir précisé les obligations des grandes entreprises en matière de soutien à leurs partenaires commerciaux de plus petite taille, afin d'alléger la charge pesant sur les PME. Le problème de fond demeure toutefois: la LGDE impose aux grandes entreprises d'obtenir de leurs partenaires commerciaux directs l'assurance qu'ils respectent leur code de conduite (art. 6, al. 2, let. c). Ces partenaires restent par ailleurs légalement tenus de fournir des informations (art. 6, al. 7). Ces exigences favorisent la multiplication des justificatifs, des clauses contractuelles et des contrôles tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

«Cartel du contrôle» formé par l'État, les grands groupes et les ONG

Du point de vue de l'usam, un «cartel du contrôle» se dessine de plus en plus dans le domaine de la durabilité: outre les régulateurs politiques, il comprend également les grands groupes qui, grâce à leur pouvoir de marché, imposent leurs propres normes, répercutent les coûts sur les PME et renforcent les barrières à l'entrée sur le marché. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles, au sein de l'UE, de nombreuses grandes entreprises se sont activement engagées en faveur d'une réglementation plus stricte en matière de développement durable. Ce «cartel du contrôle» est complété par des ONG qui font pression pour des règles toujours plus contraignantes. Au final, ce sont les PME qui en font les frais.

L'usam attend des grands groupes qu'ils assument leurs responsabilités en matière de droits de l'homme et d'environnement. Une nouvelle loi imposant des obligations supplémentaires en matière de reporting, d'audit et de surveillance – y compris un audit externe des rapports de développement durable et un alourdissement de l'appareil administratif – est toutefois disproportionnée.

Les PME ont besoin d'une protection qu'elles puissent faire valoir

À l'instar du droit européen, le projet de nouvelle loi sur la gestion durable des entreprises prévoit certaines protections pour les PME contre les demandes excessives de données des grands groupes, ainsi que des obligations de soutien. Si cet objectif est en principe louable, ces dispositions risquent

aussi d’accentuer la dépendance des PME à l’égard de leurs principaux clients, notamment lorsque ceux-ci financent des systèmes compatibles uniquement avec leur propre portail fournisseurs.

Grâce à leur pouvoir de marché, les grands groupes peuvent imposer à leurs fournisseurs PME des exigences supplémentaires en matière de données, de rapports, de justificatifs ou de certificats. Le mécanisme de protection doit donc également couvrir ces exigences privées. Toute entreprise qui demande des justificatifs ou des audits supplémentaires doit en supporter les coûts. Elle ne doit pas non plus pouvoir transférer les risques de responsabilité à ses fournisseurs PME. Ces derniers doivent aussi pouvoir refuser des exigences disproportionnées sans être pénalisés lors de l’attribution de commandes ou du renouvellement de contrats, ni subir de conditions commerciales moins favorables.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l’économie suisse, l’Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l’économie suisse s’engage sans répit pour l’aménagement d’un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.